

VILLE DE SHAWINIGAN

VOICI QUELQUES DONNÉES PORTANT SUR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN :

- Nombre d'exploitations agricoles : 29
- Revenus totaux : 5 915 359 \$
- Nombre d'entreprises ayant des produits biologiques certifiés au Québec¹ : 5
- Nombre de propriétaires qui prévoient avoir de la relève (familiale ou non) pour leur exploitation : 4

MISE EN MARCHÉ

Types de mise en marché	Nombre d'exploitations agricoles ²
Vente en circuit court – Vente directe au consommateur	13
Vente en circuit court – Vente directe à un intermédiaire	4
Vente en circuit long – Plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur	17

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Types de production	Nombre d'exploitations agricoles ^{2,3}	Revenu réparti (\$) ⁴	Superficie exploitée (hectares) ³
Acériculture (4500 entailles)	7	22 428,80 \$	119,7
Bois	27	5 887,96 \$	898,9
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	11	1 166 144,10 \$	1103,7
Fourrages	27	130 986,22 \$	1040,4
Fruits et légumes	4	2 870 721,59 \$	169,7
Total	33	4 196 420,40 \$	3 332,4

PRODUCTIONS ANIMALES

Types de production	Nombre d'exploitations agricoles ^{2, 3}	Revenu réparti (\$)⁴	Nombre de têtes ³	Production annuelle estimée (pour les productions se calculant en nombre de têtes) ³
Bovins laitiers	4	1 126 891 \$	332	
Bovins de boucherie	8	420 883 \$	561	700
Volailles (œufs, poulets et autres volailles)	6	6 848 \$	314	185
Autres productions animales (porcs, apiculture, aquaculture, caprins, chevaux, ovins, veaux et autres)	12	125 153 \$	739	277
Total	21	1 679 775 \$	1 946	1 162

Document préparé par la Direction régionale de la Mauricie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (mauricie@mapaq.gouv.qc.ca)

1. Renseignement provenant du Portail bio Québec (janvier 2021).

2. Une même entreprise peut se retrouver dans plus d'une catégorie de production.

3. Données par unités d'évaluation (UEV) : selon le positionnement de la production sur le territoire de la Mauricie, et ce, sans égard au site principal de l'exploitation agricole.

4. Ce revenu est propre à la production mentionnée lorsque le site principal de l'entreprise est situé dans la région.

Source : fiches d'enregistrement des entreprises agricoles (mises à jour en décembre 2020), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.